



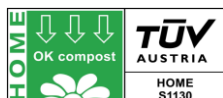
KIT BIOWELS® ULTRA - SOLO – BLANC - GAUFRÉE

CARACTÉRISTIQUES		
RÉFÉRENCE BIOWELS®	BIOKIT0001	
GAMME	Ultra	
COULEUR	Blanc	
LARGEUR SERVIETTE	60cm, 80cm, 80cm ^{(1)*}	
LONGUEUR SERVIETTE	40cm, 45cm, 140cm ^{(1)*}	
GAUFRAGE	Oui *	

⁽¹⁾ Tolérance : +/- 5% - ⁽²⁾ Tolérance : +/- 15%

BIODÉGRADABILITÉ & COMPOSTABILITÉ	
COMPOSITION	Fibres de bois
RECYCLABLE	Oui 100%
BIODÉGRADABLE	Oui ⁽³⁾
COMPOSTABLE	Oui ⁽³⁾
FSC	Oui ⁽³⁾
OEKO-TEX	Oui ⁽³⁾

⁽³⁾ La matière première est certifiée TUV AUSTRIA OK Compost Industrial (EN 13432) / OK Compost Home (NF T 51800)** / FSC / Oeko-Tex



ATOUTS			
✓ Ultra absorbante	✓ Ultra résistante	✓ Très légère	✓ Très douce
✓ Hygiénique	✓ Écologique	✓ Ergonomique	✓ Ne peluche pas

CONDITIONNEMENT			
	EAN	CONTENANCE	DIMENSIONS
PAQUET	-	3 serviettes	
CARTON	3770028540549	40 kits	24x40x52cm
PALETTE	-	1 680 kits	100x120x180cm

⁽⁴⁾ Poids net, tolérance : +/- 5%

*Dimensions, épaisseur, gaufrage et conditionnement spécifiques possibles sur demande.

MADE IN FRANCE

BIOWELS® SAS	
Siège social : Les Aulnes III – 11-13, Rue des Aulnes – 69760 LIMONEST (France)	
Mail : contact@biowels.com – Tél : +33 4 81 06 22 77	
SAS AU CAPITAL DE 500 192 € - TVA : FR08910890268 - SIRET : 91089026800014 - APE : 1722Z	

** Ce produit est formulé à l'aide d'une matière biodégradable et compostable. Par conséquent, le produit est de nature à pouvoir subir une décomposition physique. Le processus de biodégradation dans le sol dépend des conditions d'environnement spécifiques (Climat, présence de micro-organismes, qualité du sol, etc...). **Notes** : Un matériau compostable doit pouvoir subir un processus de compostage c'est à dire un traitement biologique de décomposition contrôlé de déchets organiques et minéraux conduisant à un sous-produit stabilisé. Le matériau ne doit pas montrer d'impact négatif sur la qualité du compost obtenu. Notre présent certificat ne couvre pas cet aspect, toutes spécifications particulières doit faire l'objet d'un accord particulier. Il appartient à l'utilisateur final de s'assurer que le produit dans son emploi effectif soit conforme à l'obtention du taux de biodégradation recherché. La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou codes professionnels. Sous réserve de l'évolution de la législation, nous pouvons modifier sans préavis la formulation. Nous consulter pour plus de renseignements.